

Les manifestations d'aujourd'hui

FOOTBALL-ASSOCIATION LA COUPE DE FRANCE

MOHON — F. C. Mohon contre S. C. de Reims, 14 heures, à Mohon, arbitre M. Cambis.

LAON — U. S. de Laon contre U. S. de Sedan, 14 heures, à Laon.

ABBEVILLE — S. C. Abbeville - ntre J. S. de Devernes, 14 heures, Stade Paul Deligne, arbitre M. Deguimp.

SAINT-QUENTIN — Olympique Saint-Quentin contre U. S. Berlainmont, 14 h., à Saint-Quentin.

BETHUNE — Stade Bethunois contre C.A.S. Généraux de Lille, 14 heures, Parc des Sports arbitre, M. Dubiez.

NGEUX-LES-MINES — U. S. de Nœux contre Amical des Arts de Roubaix, 14 heures, à Nœux ; arbitre, M. G. Ferrain.

HAUTMONT — A. S. Hautmontoise contre Excelsior-Club de Tourcoing, 14 heures à Hautmont.

CAUDRY — S. C. de Caudry contre S. C. Fivois, 14 heures, Stade de Caudry ; arbitre, M. Dètrez.

LEZETARD — Stad. Héninois contre E. S. de Bully, 14 heures, à Hénin-Liétard ; arbitre, M. Roosebecke.

BRUAY — U. S. Bruay contre R. C. Arras, 14 heures, à Bruay ; arbitre, M. Rottalle.

ROUBAIX — Stade Roubaissien contre J. A. Armentières, 14 heures, terrain d'honneur, rue Joffroy ; arbitre, M. Van de Weeghe.

BOULOGNE — S. C. de Boulogne contre F. C. de Roubaix, 14 heures, à Boulogne ; arbitre, M. Degrave.

AMIENS — Amiens A. C. contre Paris-Star, 14 heures, à Amiens ; arbitre, M. Dierckx.

ARRAS — Arras-Olympique contre Sotteville F. C., 14 heures, à Arras ; arbitre, M. Manesès.

L'ENTRAINEMENT

LILLE — Olympique Lillois contre Association Sportive Française, 14 h. 30, avenue de Dunkerque.

TOURCOING — Union Sportive Tourquennoise contre Olympique de Paris, 14 h. 30, rue de Gand ; arbitre, M. Quittentel.

FOOTBALL-RUGBY

LILLE — Olympique Lillois contre Lille-Rugby A. C., 15 heures, avenue de l'Hippodrome.

FOOTBALL-ASSOCIATION

L'ASSOCIATION SPORTIVE FRANÇAISE DE PARIS JOUERA AUJOURD'HUI A LILLE, L'OLYMPIQUE LILLOIS

C'est à 14 heures précises que se déroulera cette grande rencontre. On ne peut nier la valeur de l'A. S. F. et elle l'a justifiée encore cette saison en disputant dans le Challenge des Dix (donc, en l'épreuve officielle) du Racing-Club de France, le titre de champion de France, récemment vainqueur de l'Olympique Lillois.

En l'absence de Bourdin et Graveline, indisponibles, l'équipe de l'A. S. F. a proposé au Comité l'attribution suivante :

But : Vandepitte ; arrières : Buzza, Slez ; demis : Courquin, Bateau, Duponchel ; avants : Devys, Tyssen, Pechar, Frizot, Fèzez.

ASSOCIATION SPORTIVE D'HELLEMME

L'Association Sportive Hellemmoise demande matches suivants :

Equipe Ire, le 11 novembre après-midi, sur son terrain si possible.

Equipe 2, le 16 décembre, terrain au choix le matin, à 10 heures.

Equipe 3, le 15 novembre, 2, 16 et 23 décembre, terrain au choix, le matin à 8 h. 30.

Equipe Juniors, le 13 novembre, 2, 9, 16 et 23 décembre, terrain à heure au choix.

LE GRAND MATCH PARIS-NORD

La Ligue du Nord fêtera, à cette occasion, son 300e club

Le 11 novembre prochain marquera dans les Annales du Football-Nordiste.

Sur le terrain de l'Olympique Lillois, avenue de Dunkerque, à 14 heures précises, aura lieu le grand match annuel Paris-Nord, qui est bien la plus grande solennité sportive du Nord de la France.

A l'issue de cette rencontre, aura lieu un banquet présidé par M. Loucheur, député du Nord, ancien ministre, où l'on fêtera le 300e club inscrit à la Ligue du Nord depuis l'Armistice.

BOXE

ON RELEVÉ DES DÉFIS

Nous avons ici même, à plusieurs reprises, publié les défis que Covin, de Beury, par la voie de notre journal, lançait à différents boxeurs.

La réponse ne s'est pas fait attendre, car Seulin, 69 kilos, d'Aniche, relève le défi et par la même occasion, s'adresse à tout boxeur du Nord et du Pas-de-Calais, de sa catégorie, ainsi qu'à l'entraîneur de Dour.

M. Jean Bar-Wilfert, manager, au nom des élèves suivants, lance des défis :

Sturbos (67 k.), Gerardo (59 k.), Houriez (73 k.), Seulin (69 k.).

Au nom de son poulain Seulin, M. Wilfert, demande qu'au plus tôt, les pourparlers soient engagés.

Pour connaître, écrire à M. Wilfert, manager, 17, rue Jean-Jaures, à Aniche (Nord).

CHARLY SAUVAGE, D'HÉNIN-LIÉTARD SERAIT OPPOSÉ A GLEIZES, CHAMPION DE FRANCE, POIDS MOUCHE

De source autorisée, nous apprenons que des pourparlers (très avancés même) sont engagés pour opposer le champion d'Hénin-Liétard, le jeune Charly Sauvage à Gleizes, champion de France, de Paris.

Cette rencontre, si elle a lieu, — et nous souhaitons sa conclusion, — compterait pour le titre de champion de France, poids mouche.

Ce match aurait lieu à Lille, le 2 décembre à Paris, le 11 novembre, ou encore à Hénin-Liétard, le 9 novembre.

Le manager de Charly Sauvage, nous a déclaré que son élève s'entraînait d'une façon toute particulière en vue de la rencontre et qu'il était très confiant sur l'issue du combat.

UN GRAND GALA A LIEVIN

Le Boxing-Club de Liévin, sous le contrôle de la Fédération Française de Boxe, organise à esamedi 10 novembre prochain, salle du Modern Alcazar, un grand gala pugilistique qui par son programme, est appelé à remporter un grand succès.

Nous publions aujourd'hui l'ordre des rencontres.

En premier lieu, nous citerons le fameux match revanche Gilleron de Liévin contre Covin, de Beury. Toute la bourse au vainqueur. Superbe rencontre sportive.

Après de Liévin, rencontrera Broda, de avec Barlin ; Louchez de Liévin, sera opposé à Hauteceur, d'Hénin-Liétard.

Lefebvre, de Liévin, sera aux prises avec Boulet, de Liévin.

Renard de Liévin, contre Dubois, l'Espoir Liévinois.

Varampu, de Liévin, contre Fournier, d'Hénin-Liétard.

Senecot contre Fournier jeune, d'Hénin-Liétard.

Le premier combat commencera à 20 heures. Les prix seront importants.

L'arbitre officiel sera M. Callez, de la F. F. B. ; le chronométrateur, M. Allender.

COURSE A PIED

LE GRAND-PRIX PÉDESTRE DE DENAIN (2e année)

avec les concours du « Réveil du Nord »

La Société d'Éducation Physique de Denain organise le Grand-Prix Pédestre de Denain, le dimanche 11 novembre, à 14 heures, à Denain.

Le parcours sera sensiblement le même que celui de l'an dernier. Il comportera environ onze kilomètres.

Les renseignements peuvent être demandés à MM. Gordien, maire de Denain ; Lefebvre, Baptiste Carlier, 3, rue de Maingoval, à Denain ou à M. Aldophe Lays, café du Kiosque place Gambetta, à Denain.

Nous publions prochainement : le règlement, la liste des prix, l'itinéraire.

Ce Grand-Prix Pédestre de Denain permettra aux jeunes, à ceux qui veulent pecher, travailler, à ceux qui veulent gagner, de sortir, de se faire connaître, afin de recevoir les encouragements utiles pour affronter les grandes compétitions nationales et internationales.

AÉRONAUTIQUE

LE RALLYE-BALLON AUTOMOBILE ET MOTOCYCLISTE

du Dimanche 11 Novembre

Pour fêter le glorieux anniversaire de l'Armistice, l'Association Aéronautique du Nord de la France organise, pour le dimanche 11 novembre, à Lille, un grand rallye-ballon automobile, avec les concours de l'Automobile Club du Nord de la France et du Moto-Club du Nord.

Le départ aura lieu de la Grande-Place de Lille, à 10 heures ; l'arrivée dans un rayon de 50/60 kilomètres.

MM. les Automobilistes, motocyclistes, sidéaristes et cyclocaristes sont invités à y participer.

Dans chaque catégorie, le 1er prix offert par l'Association Aéronautique du Nord de la France, sera constitué par une Coupe ; de nombreux autres prix, consistant en médailles, grand module et petit module, et brevets, offertes par l'Automobile-Club et le Moto-Club du Nord, récompenseront les participants, membres de ces associations et dans l'ordre de leur classement.

HIPPISME

COURSES DE SAINT-CLOUD

1re Course. — 1. Queen's Way (Jarnet), g. 65.50 p. 21.00 ; 2. Gaston de Foix (Brethes), p. 14.00 ; 3. Comté (M. Allemand), p. 10.00.

2e Course. — 1. Ficol Cloud (Esling), g. 115.00 p. 41.00 ; 2. Matz (Sharpe), g. 55.50 ; 3. Eblouissant (Brothès), p. 32.50.

3e Course. — 1. Servance (Bellier), g. 51.50, p. 15.50 ; 2. Baron Arlet (Garnier), p. 16.50 ; 3. Casque d'Or (Esling), p. 13.00.

4e Course. — 1. Foz El Rib (Foré), g. 54.00, p. 18.50 ; 2. Justice (Jennings), p. 13.50 ; 3. Le Perquois (O'Neill), p. 20.50.

5e Course. — 1. Saint-Pose (Williams), g. 55.50, p. 21.50 ; 2. Chamois (Eude), p. 23.50 ; 3. Pie Griécho (Krobel), p. 19.50.

6e Course. — 1. Gabelle IV (Beiler), g. 54.50, p. 21.00 ; 2. Siras (Garnier), p. 13.00 ; 3. Casino de Paris (Brethes), p. 12.50.

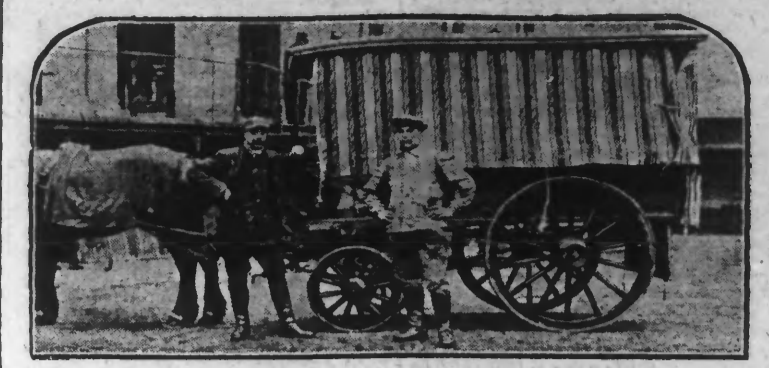
GRAVE ACCIDENT EN GARE D'AVESNES

Vendredi 2 novembre vers quatre heures un accident de chemin de fer est survenu en gare d'Avesnes. M. Leclercq Charles, 38 ans, garde-barrière, a été renversé par un train de marchandises et le sémaphore était déboulé par l'équilibre et tomba sous le convoi.

Le garde-barrière fut le pied gauche sectionné. Les autres cris furent par l'éclat d'un train employé se portèrent à son secours et le transportèrent immédiatement à l'hospice mixte où les soins du docteur Triguereux, mandé d'urgence, lui prodigua les soins que réclamait son état.

Le transport des viandes de boucherie A LILLE

L'adjoint Creton n'a pas dit son dernier mot quant au type de voiture présenté



TYPE DE VOITURE A 4 ROUES, ATTELÉE D'UN CHEVAL

Dans l'ensemble, le véhicule se présente bien, mais l'isolement du siège du conducteur laisse à désirer.

Nos lecteurs sont informés que l'adjoint Creton, représentant la Commission Municipale d'hygiène a conçu le projet de perfectionner, surtout au point de vue de l'hygiène, le type de voiture actuellement au transport des viandes de boucherie.

Il y a, à 14 heures, dans la cour de l'Hôtel de Ville, où les attendaient l'adjoint Creton, le docteur Dumont, directeur du Bureau d'Hygiène, M. Bossut, vétérinaire Inspecteur des Abattoirs, les conducteurs de viande avaient amené trois types de voitures : à deux roues pour un cheval ; à 4 roues pour 1 et 2 chevaux.

L'idée de l'adjoint Creton paraît ne pas avoir été bien comprise, ni surtout mise à exécution. Le point le plus important est l'absence de par une plaque métallique, afin d'empêcher la

filtration du sang dans le bois, n'a pas été réalisée. Précautions insuffisantes également, quant à l'isolement du conducteur, le présent type de voiture ne permettant pas de se protéger des coups de vent et de la pluie.

Pour les rideaux, l'arrangement est possible ; on substituerait à la distinction par les couleurs la numérotation paire et impaire.

À partir du 15 Novembre le port du catot bleu sera obligatoire pour tous les conducteurs. La disposition technique des véhicules n'a pas été déposé.

L'Administration Municipale va examiner les propositions des conducteurs auxquelles il sera répondu sous un mois par arrêté municipal.

La mise en vigueur de cet arrêté qui, sans doute, maintiendra les conceptions de l'adjoint Creton, sera imposée la plaque métallique de fond, sera fixée au 1er Avril 1924.

L'assassinat d'un ouvrier belge à Saint-Quentin

UN CHINOIS, COUPABLE PRESUMÉ, A ÉTÉ ARRÊTÉ A ANDERLECHT

Bruxelles, 3 (De notre corr. part.). — La police judiciaire de Saint-Quentin, a arrêté samedi après-midi le chinois nommé Li Tsing, inculpé d'avoir assassiné un ouvrier belge à Saint-Quentin.

Li Tsing ayant écrit une lettre à un de ses compatriotes, ce dernier, qui ne pouvait déchiffrer la correspondance, se rendit à la gendarmerie, où l'on constata que le signataire Li Tsing était recherché pour le crime.

Le Parquet de Bruxelles s'est informé et peu après, le meurtrier était arrêté dans le logement qu'il occupait Chaussée de Mons, à Anderlecht. Il a été mis à la disposition du procureur du roi.

Une auto tamponne un attelage à Wasquehal

Un accident qui aurait pu avoir des conséquences graves s'est produit vendredi soir vers 17 heures 30, au lieu dit « Le Carlet », dans les circonstances suivantes :

Le domestique de ferme Louis Mouille, âgé de 18 ans, au service de MM. Deroy, Frère et Sœur, rue du Moulin, à Wasquehal, revenait des champs avec un chargement de betteraves et avait emprunté la droite du Nouveau Boulevard, lorsque l'automobile de M. Coussolle Albert de Tournai, conduite par son propriétaire qui arrivait dans le même sens tamponna le chariot conduit par le jeune Mouille, ce dernier fut projeté sur la chaussée et blessé grièvement. Il est actuellement quelques consultations sans gravité. M. le docteur Bulin a donné les soins nécessaires au blessé. Le garde-champêtre Huvier a ouvert une enquête de laquelle il résulte que l'attelage de MM. Deroix n'était pas muni de feu rouge à l'arrière et que le chauffeur tamponneur ne saurait être incriminé.

Un cheminot hazzebrouckois gravement blessé au Bourget

Un chauffeur du dépôt d'Hazebrouck, M. Auguste Weels, 27 ans, originaire de Strazelle et demeurant rue Puckaert à Hazebrouck, a été victime samedi après-midi d'un grave accident en gare du Bourget. Au cours d'une manœuvre de trains, il a eu les deux jambes broyées. Le malheureux a été transporté dans un état très grave à l'Hôpital Lariboisière.

M. Weels est marié et père de deux enfants en bas âge.

Un cadavre dans un tas de foin à Le Cateau

Le nommé Leclercq Emile, 32 ans, célibataire, sans domicile fixe, a été trouvé mort dans un tas de foin dans la ferme Boudou, rue des Arbelières où il allait souvent coucher.

Le foin Boudou qui avait remarqué une odeur particulière était parvenu la police et l'on fit procéder à des fouilles vendredi vers 14 h. On retrouva alors le cadavre de Leclercq dont le mort semble remonter à 10 ou 15 jours et paraît avoir été enterré dans le tas de foin.

Les époux Leroy ont été déferés au parquet de Laon.

Un cadavre dans un tas de foin à Le Cateau

Le nommé Leclercq Emile, 32 ans, célibataire, sans domicile fixe, a été trouvé mort dans un tas de foin dans la ferme Boudou, rue des Arbelières où il allait souvent coucher.

Le foin Boudou qui avait remarqué une odeur particulière était parvenu la police et l'on fit procéder à des fouilles vendredi vers 14 h. On retrouva alors le cadavre de Leclercq dont le mort semble remonter à 10 ou 15 jours et paraît avoir été enterré dans le tas de foin.

Les époux Leroy ont été déferés au parquet de Laon.

Mariage princier à Londres

Londres, 3. — Le mariage du prince héritier de Suède et de lady Louise Mountbatten, a été célébré cet après-midi, à la chapelle royale du palais de Saint-James.

Les souverains anglais, la reine douairière Alexandra, le roi de Suède, la reine de Norvège, et divers membres des familles royales anglaises, suédoises et grecques assistaient à la cérémonie.

Une chute grave à Liévin

Hier soir, vers 18 heures, M. Liévin, receveur au bureau central de l'octroi, sortait de la mairie, quand traversant la place centrale faisant face à la rue du Pont Lotin, il heurta du pied un paquet dépassant le sol. Projeté violemment sur le sol, M. Liévin se fit de fortes contusions à la tête, à la jambe et au bras droit. On le transporta à son domicile.

Complice de Charles, Nouvian ne sait pourquoi, il enleva les deux toiles

Marseille, 3. — Interrogé après son arrestation, Nouvian a déclaré : J'avais rencontré Charles Prosper dans un bar en prenant un apéritif. On a causé de choses et d'autres et j'ai fini par lui proposer d'aller enlever des tapisseries dans la Chaux. Ce que la police a dit est exact. Nous avons passé par le saut du coup et pour gagner la salle du Commerce, nous sommes allés à l'avenue de la République, où le conducteur du camionnette C'est moi qui ai annoncé la vitre de la fenêtre et qui, une fois dans la pièce, ai décollé les tapisseries. Une fois dans la pièce, j'ai vu en vue les deux toiles bien emballées.

Je vous jure que je n'avais aucune raison de commettre cet acte, sachant très bien que les deux tapisseries étaient absolument invendables et que j'avais par en vue leur vente à l'étranger. Aussi, très gêné, j'avais décidé de les reporter à leur place, mais leur volume ne rendait le transport à l'intérieur du Château, tout à fait impossible. J'en ai donc décidé que j'allais les faire enlever, mais ce que j'ai vu dans les journaux m'a effrayé, j'ai quitté Paris et je suis allé à Nîmes. Hier dans cette ville, j'ai vu un journal qui avait écrit que j'étais venu à Marseille et que j'étais venu à Marseille et me voilà.

Ce que j'ai fait est absolument idiot. (Sic).

Questionné à plusieurs reprises sur ses relations avec Prosper, connu comme le frère de Charles Prosper, Nouvian s'est défendu d'être un révolté.

M. POINCARÉ a répondu à la note anglaise

Il explique ses réserves sur la conférence d'experts

Paris, 3. — M. Poincaré a fait remettre cet après-midi à l'ambassade d'Angleterre, sa réponse à la note qui lui avait été remise par lord Crewe au sujet de l'invitation à adresser à l'Amérique de se faire représenter à la commission d'experts chargés d'évaluer la capacité de paiement de l'Allemagne.

En termes très amicaux, le président du conseil français développe longuement les raisons qui justifient, selon lui, les réserves qu'il a formulées. Elles concernent :

1° D'une part, l'enquête projetée ne peut porter que sur la capacité de paiement actuelle de l'Allemagne, car il est impossible de fixer sérieusement, si ce n'est pour une période très courte, les paiements que l'Allemagne peut effectuer au titre des réparations ; sa puissance économique couvrant se relever considérablement dans un avenir prochain.

2° D'autre part, il doit être entendu que les experts étant nommés par la Commission des réparations, ne pourraient avoir des pouvoirs plus étendus que ceux qui concernent une réduction éventuelle de la dette allemande, que si elle est adoptée à l'unanimité par les gouvernements représentés à la Commission des réparations.

Il est évident que les experts d'Allemagne, si ils ne sont pas nommés par la Commission des réparations, ne pourraient avoir des pouvoirs plus étendus que ceux qui concernent une réduction éventuelle de la dette allemande, que si elle est adoptée à l'unanimité par les gouvernements représentés à la Commission des réparations.

Il est évident que les experts d'Allemagne, si ils ne sont pas nommés par la Commission des réparations, ne pourraient avoir des pouvoirs plus étendus que ceux qui concernent une réduction éventuelle de la dette allemande, que si elle est adoptée à l'unanimité par les gouvernements représentés à la Commission des réparations.

Il est évident que les experts d'Allemagne, si ils ne sont pas nommés par la Commission des réparations, ne pourraient avoir des pouvoirs plus étendus que ceux qui concernent une réduction éventuelle de la dette allemande, que si elle est adoptée à l'unanimité par les gouvernements représentés à la Commission des réparations.

Il est évident que les experts d'Allemagne, si ils ne sont pas nommés par la Commission des réparations, ne pourraient avoir des pouvoirs plus étendus que ceux qui concernent une réduction éventuelle de la dette allemande, que si elle est adoptée à l'unanimité par les gouvernements représentés à la Commission des réparations.

Il est évident que les experts d'Allemagne, si ils ne sont pas nommés par la Commission des réparations, ne pourraient avoir des pouvoirs plus étendus que ceux qui concernent une réduction éventuelle de la dette allemande, que si elle est adoptée à l'unanimité par les gouvernements représentés à la Commission des réparations.

Il est évident que les experts d'Allemagne, si ils ne sont pas nommés par la Commission des réparations, ne pourraient avoir des pouvoirs plus étendus que ceux qui concernent une réduction éventuelle de la dette allemande, que si elle est adoptée à l'unanimité par les gouvernements représentés à la Commission des réparations.

Il est évident que les experts d'Allemagne, si ils ne sont pas nommés par la Commission des réparations, ne pourraient avoir des pouvoirs plus étendus que ceux qui concernent une réduction éventuelle de la dette allemande, que si elle est adoptée à l'unanimité par les gouvernements représentés à la Commission des réparations.

Il est évident que les experts d'Allemagne, si ils ne sont pas nommés par la Commission des réparations, ne pourraient avoir des pouvoirs plus étendus que ceux qui concernent une réduction éventuelle de la dette allemande, que si elle est adoptée à l'unanimité par les gouvernements représentés à la Commission des réparations.

Il est évident que les experts d'Allemagne, si ils ne sont pas nommés par la Commission des réparations, ne pourraient avoir des pouvoirs plus étendus que ceux qui concernent une réduction éventuelle de la dette allemande, que si elle est adoptée à l'unanimité par les gouvernements représentés à la Commission des réparations.

Il est évident que les experts d'Allemagne, si ils ne sont pas nommés par la Commission des réparations, ne pourraient avoir des pouvoirs plus étendus que ceux qui concernent une réduction éventuelle de la dette allemande, que si elle est adoptée à l'unanimité par les gouvernements représentés à la Commission des réparations.

Il est évident que les experts d'Allemagne, si ils ne sont pas nommés par la Commission des réparations, ne pourraient avoir des pouvoirs plus étendus que ceux qui concernent une réduction éventuelle de la dette allemande, que si elle est adoptée à l'unanimité par les gouvernements représentés à la Commission des réparations.

Il est évident que les experts d'Allemagne, si ils ne sont pas nommés par la Commission des réparations, ne pourraient avoir des pouvoirs plus étendus que ceux qui concernent une réduction éventuelle de la dette allemande, que si elle est adoptée à l'unanimité par les gouvernements représentés à la Commission des réparations.

Il est évident que les experts d'Allemagne, si ils ne sont pas nommés par la Commission des réparations, ne pourraient avoir des pouvoirs plus étendus que ceux qui concernent une réduction éventuelle de la dette allemande, que si elle est adoptée à l'unanimité par les gouvernements représentés à la Commission des réparations.

Il est évident que les experts d'Allemagne, si ils ne sont pas nommés par la Commission des réparations, ne pourraient avoir des pouvoirs plus étendus que ceux qui concernent une réduction éventuelle de la dette allemande, que si elle est adoptée à l'unanimité par les gouvernements représentés à la Commission des réparations.

Il est évident que les experts d'Allemagne, si ils ne sont pas nommés par la Commission des réparations, ne pourraient avoir des pouvoirs plus étendus que ceux qui concernent une réduction éventuelle de la dette allemande, que si elle est adoptée à l'unanimité par les gouvernements représentés à la Commission des réparations.

Il est évident que les experts d'Allemagne, si ils ne sont pas nommés par la Commission des réparations, ne pourraient avoir des pouvoirs plus étendus que ceux qui concernent une réduction éventuelle de la dette allemande, que si elle est adoptée à l'unanimité par les gouvernements représentés à la Commission des réparations.

Il est évident que les experts d'Allemagne, si ils ne sont pas nommés par la Commission des réparations, ne pourraient avoir des pouvoirs plus étendus que ceux qui concernent une réduction éventuelle de la dette allemande, que si elle est adoptée à l'unanimité par les gouvernements représentés à la Commission des réparations.

Il est évident que les experts d'Allemagne, si ils ne sont pas nommés par la Commission des réparations, ne pourraient avoir des pouvoirs plus étendus que ceux qui concernent une réduction éventuelle de la dette allemande, que si elle est adoptée à l'unanimité par les gouvernements représentés à la Commission des réparations.

Il est évident que les experts d'Allemagne, si ils ne sont pas nommés par la Commission des réparations, ne pourraient avoir des pouvoirs plus étendus que ceux qui concernent une réduction éventuelle de la dette allemande, que si elle est adoptée à l'unanimité par les gouvernements représentés à la Commission des réparations.

Il est évident que les experts d'Allemagne, si ils ne sont pas nommés par la Commission des réparations, ne pourraient avoir des pouvoirs plus étendus que ceux qui concernent une réduction éventuelle de la dette allemande, que si elle est adoptée à l'unanimité par les gouvernements représentés à la Commission des réparations.

Il est évident que les experts d'Allemagne, si ils ne sont pas nommés par la Commission des réparations, ne pourraient avoir des pouvoirs plus étendus que ceux qui concernent une réduction éventuelle de la dette allemande, que si elle est adoptée à l'unanimité par les gouvernements représentés à la Commission des réparations.

Il est évident que les experts d'Allemagne, si ils ne sont pas nommés par la Commission des réparations, ne pourraient avoir des pouvoirs plus étendus que ceux qui concernent une réduction éventuelle de la dette allemande, que si elle est adoptée à l'unanimité par les gouvernements représentés à la Commission des réparations.

Il est évident que les experts d'Allemagne, si ils ne sont pas nommés par la Commission des réparations, ne pourraient avoir des pouvoirs plus étendus que ceux qui concernent une réduction éventuelle de la dette allemande, que si elle est adoptée à l'unanimité par les gouvernements représentés à la Commission des réparations.

Il est évident que les experts d'Allemagne, si ils ne sont pas nommés par la Commission des réparations, ne pourraient avoir des pouvoirs plus étendus que ceux qui concernent une réduction éventuelle de la dette allemande, que si elle est adoptée à l'unanimité par les gouvernements représentés à la Commission des réparations.

Il est évident que les experts d'Allemagne, si ils ne sont pas nommés par